

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent quarante-huitième séance

Tenue au Palais des Nations, Genève, le mardi 5 mars 2015, à 10 h 10

Président : M. Vaanchig Purevdorj(Mongolie)

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1348^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, si vous me le permettez, je voudrais, à ce stade, suspendre la séance pour me rendre au Salon français et accueillir notre premier invité d'aujourd'hui, qui est M. Lundeg Purevsuren, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais à présent souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre invité d'aujourd'hui, M. Lundeg Purevsuren, Ministre des affaires étrangères de la Mongolie. Merci, Excellence, d'avoir bien voulu vous exprimer devant la Conférence du désarmement. J'ai le plaisir et l'honneur de vous inviter à prendre la parole.

M. Purevsuren (Mongolie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir en même temps qu'un devoir de m'exprimer devant la Conférence du désarmement au moment où la Mongolie accède à l'immense responsabilité que représente l'exercice de la présidence de cette instance. Au nom du Gouvernement mongol, je tiens à remercier sincèrement tous les États membres de la Conférence de l'appui qu'ils ont accordé à ma délégation au cours de sa présidence.

Nous sommes réunis ici parce que nous partageons tous la vision courageuse d'un monde sans armes nucléaires. Nous sommes réunis ici parce que nous sommes engagés et tenus à faire avancer l'agenda déjà ancien de l'élimination des armes nucléaires. Je crois donc que la Conférence du désarmement, unique instance permanente de négociation multilatérale dans le domaine du désarmement, a un rôle et une responsabilité plus importants encore à exercer, à savoir progresser vers l'objectif d'un monde plus sûr.

Il y a urgence à remettre la Conférence au travail. Même si la Conférence n'a pas pour mandat de délibérer, je note avec satisfaction qu'au cours des douze derniers mois, elle a trouvé des moyens de poursuivre les discussions sur les questions de fond et d'engager des efforts novateurs pour sortir de l'ornière. Nous pensons qu'il est important de poursuivre sur cette voie. C'est pourquoi la Mongolie s'efforce, depuis son accession à la présidence, de faire progresser le processus sur la base du travail déjà accompli par la Conférence et de tirer parti des propositions et recommandations des États membres. J'espère sincèrement que les projets de propositions concernant la reconstitution du groupe de travail informel sur le programme de travail, un calendrier d'activités pour la session de 2015 et la création d'un groupe de travail informel sur les méthodes de travail de la Conférence faciliteront les travaux de cette instance.

En tant que membre de la communauté internationale, que membre du mécanisme multilatéral sur le désarmement et qu'État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Mongolie est fermement attachée à la non-prolifération et à l'élimination complète des armes nucléaires. Elle appuie les initiatives et les événements qui sont intervenus dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, notamment les conférences consacrées aux conséquences humanitaires des armes nucléaires, lesquelles cherchent à répondre aux défis sécuritaires de notre temps. Nous pensons que tous ces efforts nous permettront de progresser utilement, notamment dans la mise en œuvre du plan d'action de 2010 qui est indispensable pour préserver la pertinence, la crédibilité et l'efficacité du TNP. Nous espérons que la Conférence d'examen du TNP de 2015 marquera une étape décisive dans la réalisation des objectifs du Traité.

Le TNP est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires et un élément incontournable du régime mondial de sécurité. C'est pourquoi la Mongolie s'associe à l'appel lancé à tous les États pour qu'ils n'épargnent aucun effort afin de parvenir à l'universalité du TNP.

Près de vingt années se sont écoulées depuis l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Pourtant, sans l'effet juridiquement contraignant que lui confère son entrée en vigueur, une norme de pure forme reste fragile. C'est pour cette raison que la Mongolie s'est associée à la Déclaration ministérielle conjointe sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires adoptée lors de la septième Réunion ministérielle, le 26 septembre 2014, et qu'elle engage tous les États visés

à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait à ratifier promptement le Traité pour permettre son entrée en vigueur.

La Mongolie a engagé des efforts pour promouvoir la non-prolifération des armes de destruction massive en adhérant aux principaux mécanismes internationaux, et elle continue à s'acquitter pleinement de ses obligations au titre des traités multilatéraux pertinents. À l'échelon national, la Mongolie prend également des mesures pour se doter d'un mécanisme de surveillance effectif, et elle a adopté un ensemble d'instruments législatifs interdisant à tout acteur non étatique de fabriquer, mettre au point, transporter, transférer ou employer des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ainsi que leurs vecteurs, en particulier à des fins terroristes.

La Mongolie a toujours été un fervent défenseur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et elle s'efforce de contribuer à la paix et à la sécurité internationales en mettant en avant son statut d'État dénucléarisé. L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires a prouvé son efficacité en tant que mesure régionale de non-prolifération et de désarmement. C'est pourquoi la Mongolie poursuit ses efforts dans ce sens et appuie toutes les zones exemptes d'armes nucléaires. Les zones existantes doivent être renforcées et des mesures doivent être prises afin de promouvoir l'établissement de nouvelles zones, y compris au Moyen-Orient et en Asie du Nord-Est.

La Mongolie considère que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement et souhaite qu'une solution au blocage persistant de cette instance soit promptement trouvée. Nous espérons que tous les États membres de la Conférence feront montre de la volonté politique nécessaire pour permettre à cette instance de commencer son travail de fond. Nous croyons en outre que, compte tenu de la situation actuelle, des approches novatrices doivent être examinées pour rendre possible la reprise de véritables négociations sur le désarmement.

Le peuple mongol est un peuple hospitalier qui s'est toujours efforcé de trouver une solution collective à des problèmes difficiles. C'est pourquoi nous pensons qu'il convient de dialoguer et de rechercher le consensus. Nous ne devons n'épargner aucun effort pour progresser vers le désarmement nucléaire et franchir courageusement une nouvelle étape.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Purevsuren de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la Conférence. Permettez-moi à présent de suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner M. Purevsuren.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais à présent souhaiter la bienvenue à notre invité, M. Ibrahim Al-Jaafari, Ministre des affaires étrangères de l'Iraq. Merci, Excellence, d'avoir bien voulu vous exprimer devant la Conférence. J'ai le plaisir et l'honneur d'inviter Votre Excellence à prendre la parole.

M. Al-Jaafari (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je vous remercie de vos aimables paroles de bienvenue. Je suis heureux de la possibilité qui m'est offerte de m'exprimer devant la Conférence du désarmement et je suis honoré, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, de me trouver ici aujourd'hui devant cette instance multilatérale. L'intérêt du Gouvernement iraquien pour la Conférence du désarmement découle du rôle important et de l'engagement de cette instance au service du noble idéal du multilatéralisme, lequel renforce la crédibilité de la responsabilité collective de la communauté internationale en matière de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. L'Iraq s'efforce d'être un vecteur de stabilité aux niveaux régional et international et d'éviter toutes les actions susceptibles d'exacerber les tensions et l'instabilité dans le monde. Je saisis cette occasion de vous assurer que le Gouvernement iraquien respecte les obligations qu'il a contractées au titre des traités sur le désarmement et la non-prolifération, conformément à l'article 9 de la Constitution permanente de la République d'Iraq, qui lui fait obligation de se conformer aux engagements internationaux souscrits par l'Iraq afin de prévenir la prolifération, la mise au point, la fabrication ou l'emploi d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et d'interdire la mise au point, la fabrication, la production ou l'emploi de moyens techniques, de matières ou de vecteurs de telles armes.

L'Iraq attache une importance particulière à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. La Conférence a, dans le passé, remporté quelques succès marquants, mais elle traverse malheureusement une phase particulièrement délicate et complexe avec l'intensification des crises régionales, la menace grandissante du terrorisme, le danger toujours plus prégnant de la prolifération des armes de destruction massive et le blocage du désarmement. Tous ces facteurs menacent la stabilité et la sécurité internationales en détournant les ressources d'objectifs plus constructifs et en bloquant des progrès tangibles en ce qui concerne le développement économique et humain et la création de capacités auxquels chacun aspire pourtant. Depuis dix-huit ans, la Conférence du désarmement est incapable de jouer le rôle qui lui a été confié et de négocier des traités sur le désarmement. Nous devons par conséquent redoubler d'efforts pour nous entendre sur un programme de travail complet et équilibré qui réponde aux préoccupations de tous les États membres et qui soit conforme au Règlement intérieur de la Conférence, afin que nous puissions progresser sur les questions dont nous sommes saisis. Nous espérons que les États membres de la Conférence parviendront à s'entendre sur un programme de travail au cours de la session de 2015, afin de progresser vers les objectifs de désarmement auxquels nous aspirons tous en travaillant pour faire en sorte que l'élan international actuel et les succès remportés soient dûment reflétés lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit avoir lieu l'année prochaine, et que la Conférence parvienne à susciter parmi ses États membres une compréhension commune des questions essentielles.

Je saisis par ailleurs cette occasion d'appeler l'attention sur les efforts accomplis par l'Iraq au cours de sa présidence de la Conférence, lors de sa session de 2013. Ces efforts ont porté sur deux axes principaux : faire sortir la Conférence de l'impasse et la réorienter vers son travail technique de fond conformément à son mandat et à son règlement intérieur. Ils ont connu leur apogée avec l'adoption de la décision du 16 août 2013 concernant la création d'un groupe de travail informel chargé d'établir un programme de travail pour la Conférence.

Le Gouvernement iraquien attache une grande importance à un désarmement général et complet, convaincu que la course aux armements, loin de conduire à la paix et à la sécurité, représente la cause principale des tensions et de l'instabilité. Le Gouvernement iraquien se conforme aux instruments de désarmement et de non-prolifération, car il est convaincu que l'adhésion universelle aux traités relatifs aux armes de destruction massive, le respect systématique de ces instruments et l'élimination complète de ces armes représentent un des principaux moyens de protéger véritablement la communauté internationale contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. La paix et la sécurité internationales pourront être garanties à travers des solutions communes et concrètes résultant de négociations multilatérales portant sur des accords collectifs. C'est pour cette raison que l'Iraq a adhéré à tous les principaux traités sur le désarmement et qu'il a confirmé sa détermination inébranlable à les appliquer. C'est en tout premier lieu le cas en ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques. L'Iraq est également partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires depuis 1969, et il a souscrit au Protocole facultatif type mis en place par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le cadre du système de garanties généralisées. Il est en outre partie à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, à la Convention sur les mines antipersonnel, à la Convention sur les armes à sous-munitions, à la Convention sur certaines armes classiques et aux cinq Protocoles y annexés, et à l'Initiative globale pour combattre le terrorisme nucléaire. De plus, l'Iraq respecte d'autres mécanismes et d'autres mesures se rapportant au régime international de désarmement et de non-prolifération.

À l'image de nombreux autres États, l'Iraq est de l'avis que le désarmement nucléaire demeure la première des priorités de la Conférence. Cette position reflète l'importance que l'Assemblée générale des Nations Unies a accordé à cette question dans le document final qu'elle a adopté lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, ainsi que l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de justice, qui a estimé que l'emploi ou la menace de l'emploi de l'arme nucléaire était contraire au droit international des conflits armés et qu'il existait une obligation pour les

États de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. C'est pourquoi nous réaffirmons que le désarmement nucléaire demeure notre priorité absolue. De par le caractère dévastateur de ces armes, leur élimination complète et définitive est nécessaire à la survie même de l'humanité, alors que leur persistance représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Je voudrais saisir cette occasion pour souligner le droit inaliénable des États, et plus particulièrement de ceux qui sont en développement, de mettre au point, fabriquer et utiliser des technologies nucléaires à des fins pacifiques et de promouvoir leur développement économique, sans entrave ni discrimination, à la condition que leurs activités soient surveillées par l'Agence internationale de l'énergie atomique et répondent aux exigences fixées par le régime de non-prolifération. Je saisis également cette occasion pour saluer les négociations actuellement en cours entre la République islamique d'Iran et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne. Elles représentent en effet la meilleure des solutions possibles. En mars 2012, un des cycles de négociations avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne s'est déroulé à Bagdad. L'Iraq a ainsi confirmé qu'il était soucieux de faire en sorte que le processus connaisse une issue positive et qu'il contribue au rapprochement des deux camps dans la recherche de solutions appropriées sur les derniers points de controverse. Nous espérons qu'une issue positive sera apportée à cette question.

Nous sommes heureux de constater que le débat international autour des conséquences humanitaires de l'emploi des armes nucléaires suscite un regain d'intérêt : l'Iraq a pris une part active aux trois conférences qui se sont tenues à Oslo, Nayarit et Vienne. Nous appuyons l'engagement pris en ce domaine par le Gouvernement autrichien, qui confirme un certain nombre de principes importants tels que l'impératif de la sécurité humaine pour tous, la protection des civils contre les risques engendrés par les armes nucléaires et l'exhortation adressée aux États parties pour qu'ils renouvellent leur engagement en faveur de la mise en œuvre pleine et urgente du Traité sur la non-prolifération.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'exposer la position du Gouvernement iraquien concernant les questions essentielles inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, en particulier les quatre thématiques centrales. Un certain nombre d'événements de portée internationale se sont récemment produits dans le domaine du désarmement nucléaire, mais la persistance de nombreux arsenaux nucléaires et la mise au point de nouvelles catégories d'armes et de vecteurs restent une source de préoccupation. Il ne fait aucun doute que le progrès technologique en la matière multiplie le danger associé à la militarisation en cours, et cette question continuera de figurer en tête des priorités de la Conférence. C'est pourquoi l'Iraq appuiera tous les efforts et toutes les négociations que les États dotés d'armes nucléaires pourront engager en vue de parvenir à des réductions significatives des armes nucléaires et à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, lesquelles contribueraient de façon significative au désarmement nucléaire. S'agissant des garanties de sécurité négatives, il est primordial de parvenir à un accord sur un instrument international juridiquement contraignant par lequel les États dotés d'armes nucléaires garantiront sans conditions aux États non possesseurs qu'ils n'emploieront ni ne menaceront d'employer ces armes contre eux, et de rechercher les moyens de progresser vers cet objectif. Les garanties de sécurité négatives sont un élément fondamental, une étape indispensable de notre démarche, en même temps qu'une demande juste et légitime de la part des États non dotés d'armes nucléaires qui, en adhérant au Traité, ont volontairement renoncé à toute ambition nucléaire militaire. Toutefois, elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme une solution de remplacement à l'objectif ultime d'un désarmement nucléaire complet. Nous invitons par conséquent la Conférence à redoubler d'efforts pour mettre en place un cadre juridiquement contraignant susceptible d'apporter ces garanties aux États non dotés d'armes nucléaires.

La poursuite de la production d'armes nucléaires compromet la réalisation de l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. C'est pourquoi l'Iraq appuie l'idée d'un mandat de négociation sur un traité multilatéral et non discriminatoire internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. S'agissant de la question de l'espace extra-atmosphérique, nous pensons que l'espace fait partie de la

création de Dieu, que Dieu l'a donné en héritage à toute l'humanité et qu'il doit par conséquent être exploré et exploité à des fins exclusivement pacifiques. La militarisation de l'espace conduira à une course aux armements coûteuse et destructrice qu'il convient d'empêcher. C'est à la Conférence du désarmement qu'il incombe d'adopter un instrument international visant à prévenir la militarisation de l'espace. Je saisis cette occasion d'accueillir par avance favorablement toute initiative destinée à prévenir l'implantation d'armes dans l'espace. Une telle initiative contribuerait utilement aux discussions de fond engagées dans le but de prévenir la militarisation de l'espace. De même, je suis favorable à toute initiative visant à établir la confiance dans les activités spatiales, car cela contribuerait à prévenir une course aux armements dans cet environnement.

Monsieur le Président, l'Iraq réitère son appui à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, lesquelles constituent une étape importante sur la voie de l'élimination de ces armes. Nous tenons, par votre intermédiaire, à appeler l'attention de la communauté internationale sur l'importance de l'application de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, réitérée dans le plan d'action contenu dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui est fondamental à cet égard. De plus, la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité doit elle aussi être appliquée, car la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient appellent l'élimination de toutes les armes de destruction massive et, en tout premier lieu, des armes nucléaires, conformément au paragraphe 14 de la résolution, aux résolutions pertinentes que l'Assemblée générale adopte chaque année par consensus et aux résolutions de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'échec des efforts internationaux entrepris pour convoquer la conférence visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, laquelle aurait dû avoir lieu à Helsinki en décembre 2012, peut être considéré comme une dérobade face aux engagements énoncés dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010, et il aura des conséquences négatives pour la crédibilité du Traité sur la non-prolifération, pour le processus d'examen du Traité et pour le régime de non-prolifération nucléaire en général. Le report de la conférence à une date non précisée sur la base d'excuses inacceptables relève de la responsabilité de l'ONU et des États chargés d'organiser la conférence en qualité de dépositaires du Traité. Nous espérons que la prochaine Conférence d'examen, qui aura lieu à New York en avril 2015, sera en mesure d'adopter un document de référence contraignant concernant l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le monde diversifié et de plus en plus peuplé que nous connaissons aujourd'hui a un urgent besoin d'engager le combat contre la corruption et la criminalité, de garantir aux femmes, aux enfants et à tous les êtres humains la jouissance de leurs droits et de promouvoir une culture fondée sur l'amour, la confiance, la paix et la sérénité.

En conclusion, qu'il me soit permis de saluer les efforts accomplis par M. Michael Møller, Secrétaire général par intérim de la Conférence du désarmement, et par les Présidents de la session annuelle de la Conférence, qui s'emploient à restaurer l'efficacité de cette instance et à la rendre capable de jouer à nouveau son véritable rôle, qui est de traiter les questions de désarmement et de non-prolifération. Vous pouvez compter en cela sur l'appui de l'Iraq, pilier historique de la civilisation et aujourd'hui en pointe dans la lutte contre le terrorisme. Nous vous souhaitons, ainsi qu'aux prochains présidents, le plein succès dans vos efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Monsieur le Ministre Al-Jaafari de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je vais maintenant suspendre la séance, le temps de raccompagner Monsieur le Ministre.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à notre invité, M. Francisco Echeverri Lara, Vice-Ministre des affaires multilatérales de la Colombie. Merci, Excellence, d'avoir bien voulu vous exprimer devant la Conférence du désarmement. J'ai maintenant le plaisir et l'honneur de vous donner la parole.

M. Echeverri Lara (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire toute la satisfaction qui est la nôtre devant les

efforts que vous faites pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. Je voudrais également saluer le travail accompli par le Mexique, votre prédécesseur à la présidence, ainsi que les conclusions et outils de référence importants qu'il a produits pour nous aider à définir le mandat de la Conférence. Nous voyons dans vos efforts une exhortation salutaire et indispensable à faire sortir la Conférence de l'impasse. Au cours des dix-sept années que la Colombie a vécues en tant que membre de la Conférence, nous nous sommes efforcés de faire en sorte que cette instance s'acquitte du mandat qui lui avait été confié, c'est-à-dire qu'elle négocie des traités multilatéraux de désarmement.

Ces efforts sont illustrés par le document CD/1913, établi en juin 2011 au cours de la présidence colombienne de la Conférence, dans lequel ma délégation a présenté ses réflexions sur l'état de la Conférence et la façon de la renforcer. En tant qu'État membre de la Conférence, la Colombie a agi et continuera d'agir de façon constructive, guidée par sa foi dans le multilatéralisme, le respect du droit international, son attachement à la paix et une véritable vision du régime de désarmement et de non-prolifération.

Cette année, les experts qui siègent au sein du Conseil science et sécurité du Bulletin des scientifiques atomistes ont décidé de rapprocher de deux minutes vers minuit l'aiguille du cadran de l'horloge conceptuelle qui symbolise la dernière heure de notre planète, dans le contexte de l'accumulation d'armes nucléaires et du changement climatique. Ce niveau d'alerte, qui figure parmi les plus élevés dans l'histoire de l'horloge conceptuelle, indique que nous sommes à trois minutes de l'apocalypse. Ce n'est pas là l'unique rappel de l'urgente nécessité de négocier un traité multilatéral sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Cette semaine, nous avons entendu des arguments solides et rationnels qui allaient dans le même sens.

La Colombie apprécie les efforts des États non dotés d'armes nucléaires, qui ont pris conscience de leur rôle et de leur responsabilité pour sensibiliser sur les conséquences humanitaires désastreuses des armes nucléaires. Mon pays a participé aux conférences organisées à Oslo, Nayarit et Vienne, et il a appuyé sans réserve les déclarations conjointes adoptées sur ce sujet par la Première Commission de l'Assemblée générale.

La Colombie est partie au Traité de Tlatelolco sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, lequel a établi la première zone exempte d'armes nucléaires de la planète. Le Traité a été un encouragement à l'établissement de zones similaires dans d'autres régions du monde, et il a marqué une étape concrète vers l'avènement d'un monde sans armes nucléaires. Lors du deuxième Sommet de la Communauté des États latino-américains et caraïbes, les pays de la région ont fait du désarmement nucléaire une priorité en proclamant que l'Amérique latine et les Caraïbes étaient une zone de paix exempte d'armes de destruction massive. La Colombie est également partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, en tant que telle, elle a toujours souligné l'importance de l'universalisation du Traité. Nous soulignons qu'il sera important de faire des progrès substantiels dans la mise en œuvre des dispositions du Traité, particulièrement dans celles qui figurent à l'article VI, lors de la Conférence d'examen qui se tiendra cette année. L'éventualité de la prolifération des armes de destruction massive et de leur transfert au profit d'acteurs non étatiques est pour nous un sujet de préoccupation de tous les instants. À l'échelle nationale, nous respectons pleinement les obligations qui découlent de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, et nous engageons les autres États à en faire de même.

Pour toutes ces raisons, il nous est extrêmement difficile d'assister à la paralysie des travaux de la Conférence du désarmement, notamment parce que nous voudrions que cette instance traite des questions telles que la limitation des armes classiques, jusque-là quelque peu négligées, afin de prévenir le trafic illicite de ces armes. Les évolutions qui se sont produites en ce domaine ont été extérieures à la Conférence. Pour mon pays, qui aspire sérieusement à mettre un terme au conflit armé qui le déchire et à instaurer la paix, les questions qui concernent le désarmement conventionnel et les armes légères sont d'une importance capitale. Il n'est pas inutile de rappeler que les armes classiques font aujourd'hui plus de victimes que les armes de destruction massive dans des pays comme la Colombie.

La Colombie a adhéré ou est sur le point d'adhérer aux principaux instruments élaborés pour poursuivre le renforcement du régime international de désarmement, de non-prolifération et de limitation des armements.

Monsieur le Président, la Colombie a écouté avec attention les propositions visant à engager des démarches parallèles pour adopter des mesures destinées à combler les lacunes existantes s'agissant de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires. Nous connaissons les vertus des processus de négociation d'instruments sur le désarmement qui ont été engagés à l'extérieur de la Conférence, mais nous en connaissons également les limites. Nous continuerons à participer aux démarches qui nous permettent de progresser de façon constructive et tangible vers nos objectifs communs et vers la conclusion d'accords qui contribuent aux objectifs qui ont inspiré la création de l'Organisation des Nations Unies et qui en honorent les buts et principes. Entre temps, mon pays souligne que tous les États membres de la Conférence du désarmement doivent faire montre de volonté politique si nous voulons continuer de faire en sorte que cette instance accomplisse le mandat pour lequel elle a été créée et conserve sa pertinence après près de deux décennies d'une stagnation incompréhensible.

Pour conclure, je tiens à remercier tous les États membres de la Conférence et la communauté internationale de l'appui constant qu'ils ont apporté au processus de paix en cours dans mon pays.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Colombie, M. Echeverri Lara, de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Permettez-moi de suspendre la séance pour quelques instants, le temps de raccompagner M. Echeverri Lara.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*): Nous avons épuisé la liste des dignitaires qui devaient s'exprimer devant la Conférence aujourd'hui. Je donne maintenant la parole aux délégations. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Ukraine.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, qu'il me soit permis de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à la présidence et de vous souhaiter le plein succès dans cette tâche. Soyez assuré de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans votre quête des objectifs de la Conférence du désarmement.

Il a beaucoup été question de l'Ukraine lors de cette réunion de haut niveau, que ce soit dans les déclarations d'un certain nombre de délégations ou dans les commentaires qui ont été formulés dans le cadre de l'exercice du droit de réponse, et c'est pourquoi je voudrais faire les observations suivantes.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude aux représentants de l'Allemagne, de la Géorgie et de la Lettonie pour avoir démontré leur solidarité avec l'Ukraine et appuyé les inlassables efforts qu'elle faisait pour protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale et stabiliser la situation dans le sud-est du pays.

Dans le même temps, nous avons aussi malheureusement entendu, dans cette Salle du Conseil, les allégations cyniques et infondées proférées dans le cadre de l'exercice du droit de réponse par le représentant de la Fédération de Russie envers l'Ukraine, allégations que je rejette catégoriquement. J'aimerais toutefois aller plus loin et préciser les choses pour mémoire. Il ne s'agit pas de politiser la question, mais de répondre aux nombreuses affirmations calomnieuses.

En premier lieu, s'agissant de la prétendue absence de violation du Mémoire de Budapest par la Fédération de Russie, il est vrai que la Fédération de Russie n'a pas employé d'armes nucléaires contre l'Ukraine, ce qui était interdit par l'article 5 du Mémoire de Budapest. Dans le même temps, à l'occasion du vingtième anniversaire de ce document, elle a violé avec perfidie tous les autres articles de ce document pourtant fondateur de l'architecture de la sécurité internationale, lesquels disposent, entre autres, que

l'indépendance, la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine doivent être respectées, que ni la menace ni la force ne doivent être employées contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de l'Ukraine, et que l'Ukraine ne doit pas faire l'objet de mesures de coercition économique. C'est pourquoi je recommande vivement aux représentants de la Fédération de Russie de rafraîchir leurs connaissances d'un document signé par les plus hautes autorités de leur pays.

En deuxième lieu, s'agissant du statut de la Crimée, je rappelle une fois de plus à la délégation russe que la population de la Crimée n'a bénéficié ni d'un choix légitime ni d'un référendum libre. Au contraire, les autorités illégitimes autoproclamées de la République autonome ont exécuté, sous la menace des armes, une mise en scène traîtreuse élaborée par les « hommes verts » identifiés plus tard par le Président russe lui-même comme étant des militaires russes, une mise en scène qui s'est conclue par l'annexion de la péninsule par la Fédération de Russie, que la communauté internationale n'a pas reconnue.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'appeler l'attention sur la résolution 68/262 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 27 mars 2014, adoptée à une écrasante majorité par les membres de la communauté internationale, laquelle affirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Dans cette résolution, l'Assemblée générale souligne que le prétendu référendum organisé en Crimée le 16 mars 2014 est sans validité et demande à tous les États, organisations internationales et institutions spécialisées de ne reconnaître aucune modification du statut de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol. Les récentes allégations de la Fédération de Russie concernant le possible déploiement d'armes nucléaires sur le territoire de la Crimée temporairement occupée sont particulièrement irresponsables et dévastatrices. De plus, la partie russe a saisi les installations, équipements et matières nucléaires appartenant à l'Ukraine et présents sur le territoire de la Crimée, ce qui est contraire au Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). À cet égard, je voudrais souligner l'importance de la position clairement affirmée par l'AIEA, à savoir que les dispositions de l'accord conclu entre l'Ukraine et l'Agence en ce qui concerne l'application des garanties dans le contexte du TNP demeurent pleinement effectives et s'appliquent aux installations et matières nucléaires de toute l'Ukraine, y compris de celles qui sont situées sur le territoire temporairement occupé de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol.

En troisième lieu, s'agissant de l'allégation cynique selon laquelle la Fédération de Russie ne serait pas partie au conflit en Ukraine, c'est bel et bien le cas, même si la Russie s'obstine à nier l'évidence. En effet, l'invasion du territoire ukrainien par la Russie est attestée par d'innombrables preuves, apportées non seulement par la partie ukrainienne, mais aussi par des sources d'information fiables, y compris des images satellitaires très explicites produites par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des données transmises par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), par ses États membres et par des ONG internationales réputées comme Amnesty International.

La Fédération de Russie continue d'alimenter les mouvements séparatistes de la partie orientale de mon pays en mercenaires et en munitions ainsi que par la formation des groupes terroristes armés des régions de Donetsk et Louhansk. De plus, elle fournit des armements lourds aux groupes terroristes du Donbass et installe ses propres structures de commandement militaire sur les territoires tenus par les terroristes. C'est pourquoi, dans un tel contexte, si la Russie n'est pas partie au conflit, quel rôle joue-t-elle ?

Enfin, et ce n'est pas là la moindre des choses, en réponse aux accusations infondées proférées contre mon pays s'agissant de la prétendue utilisation d'armes à sous-munitions, je voudrais affirmer de la façon la plus claire qu'à la différence des groupes terroristes soutenus par la Russie qui opèrent dans le sud-est de l'Ukraine, les forces engagées dans les opérations de lutte antiterroriste n'ont jamais employé et n'emploient pas d'armes à sous-munitions. En fait, les forces armées ukrainiennes n'ont jamais bombardé les zones peuplées où des civils auraient pu être touchés. Pour éviter les victimes civiles, les forces armées ukrainiennes ont reçu interdiction formelle d'utiliser des roquettes et des canons d'artillerie contre les zones résidentielles, même si des groupes armés illégaux y sont présents. Dans le même temps, selon plusieurs informations transmises par la Mission

spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, les armes à sous-munitions qui ont fait des victimes parmi la population civile du sud-est de l'Ukraine ont été tirées depuis une partie du territoire échappant au contrôle de la partie ukrainienne, où se trouvaient précisément les terroristes soutenus par la Russie.

La question qui se pose est celle de savoir comment ils ont pu se procurer ces armes dévastatrices et perfectionnées ? La réponse est évidente : à l'endroit où ils se sont également procuré les lance-missiles Buk de défense antiaérienne de fabrication russe, dont l'un a servi à abattre l'avion de la compagnie Malaysian Airlines qui assuré le vol MH17, le 17 juillet 2014, faisant 298 victimes.

En résumé, nous engageons la Fédération de Russie à mettre fin à ses insinuations et à se conformer scrupuleusement aux mesures d'application des accords de Minsk, qu'elle a approuvées au plus haut niveau le 12 février 2015.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Ukraine de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation a, à de nombreuses reprises, mis en évidence deux traits caractéristiques de la Conférence du désarmement : premièrement, son caractère démocratique, qui permet à certaines délégations de dire dans cette salle tout ce qui leur vient à l'esprit, et, deuxièmement, les tentatives de plus en plus fréquentes de politiser les travaux de cette instance, lesquelles nous détournent de notre mission fondamentale, qui est de rechercher des compromis sur les principales thématiques touchant aux activités de la Conférence du désarmement. C'est malheureusement à une de ces multiples tentatives que nous faisons face encore aujourd'hui, et je le regrette vivement.

Je le regrette, mais ce n'est pas nous qui avons une fois de plus lancé ce débat sur l'Ukraine à la Conférence du désarmement. Nous nous voyons contraints de réagir à des choses qui ont peu de rapport avec les activités de cette instance, de réagir devant un auditoire composé de personnes qui, de par leur degré de spécialisation et d'expertise, devraient s'occuper de tout autre chose. Ce n'est sans doute pas très approprié, mais devant tant d'accusations proférées contre nous, nous devons répondre point par point à chacune d'entre elles. Cela demandera un certain temps, et j'invite par conséquent toutes les personnes ici présentes à s'armer de patience.

S'agissant du Mémoire de Budapest, le représentant de l'Ukraine n'était sans doute pas dans la salle lorsque nous nous sommes exprimés, la dernière fois, disant que le Mémoire de Budapest n'obligeait personne à reconnaître les coups d'État antinationaux et anticonstitutionnels et leurs conséquences. Le Mémoire de Budapest ne comporte aucune obligation visant à restaurer la souveraineté de l'Ukraine après qu'elle avait perdu une partie de son territoire à la suite de processus socioéconomiques et politiques internes complexes. Aucune obligation de ce type n'existe. S'agissant des vingt ans dont vous essayez de nous parler, au cours des vingt dernières années écoulées, alors que l'ordre constitutionnel et un pouvoir élu légitimement régnaient en Ukraine, rien de tout cela n'existait. Nous respectons toutes les dispositions du Mémoire de Budapest, à la virgule près.

Vous avez sans doute oublié ce que disait votre ancien Ministre de la défense, en août de l'année dernière je crois, concernant l'emploi par la Russie d'armes nucléaires tactiques dans le secteur de l'aéroport de Louhansk. Pourquoi est-ce que je vous parle de tout cela ? Je voudrais que toutes les personnes présentes dans cette salle soient conscientes du degré de confiance qu'il faut accorder aux affirmations des responsables ukrainiens. Je suis désolé, mais un ministre de la défense n'est pas n'importe qui, et si nous devons croire tout ce que disent nos collègues ukrainiens, nous aurions déjà vécu une petite guerre nucléaire dans le Donbass.

Parlons à présent de politique et d'économie. Le dialogue au plus haut niveau, à savoir au niveau ministériel, ne s'est jamais interrompu. Il se déroule dans le respect, y compris lorsqu'il est public, et il est loin de répondre à des qualificatifs tels que « cynique », « infondé » ou autres. Plus encore, c'est précisément grâce à ce dialogue, grâce

aux efforts conjoints insistants, qu'il a été possible de conclure les accords de Minsk, qui doivent être respectés.

À ce propos, dans les accords de Minsk, il est beaucoup question d'économie, de politique et de ce qu'il convient de faire. Je ne vais pas citer ces aspects point par point, mais je dois dire que non contente d'avoir cessé de payer les retraites et les prestations sociales, coupé les voies de communication ferroviaire et autres et introduit un système de laissez-passer pour les républiques populaires de Louhansk et Donetsk, ce dont j'ai parlé tout récemment dans ma précédente intervention, l'Ukraine a tout simplement décidé de couper le gaz. Imaginez : fin février, avec des températures négatives, ils ont coupé le gaz ! La Fédération de Russie a donc dû livrer du gaz aux habitants de Louhansk et de Donetsk.

Venons-en maintenant à la question de la Crimée, dont j'ai aussi parlé même si vous n'avez pas entendu ou écouté puisque vous étiez absent. Personne ne peut forcer plus de 2 millions d'électeurs à se rendre aux urnes. Je rappelle également qu'à ce moment-là, outre le contingent militaire russe déployé en Crimée dans le cadre des accords, une unité militaire ukrainienne de taille comparable était également présente, mais Dieu merci, malgré les provocations, le bain de sang a pu être évité. Pas un coup de feu n'a été tiré en Crimée.

Pour ce qui est des livraisons d'armes : je crois que chacun ici a déjà vu des modèles d'armes soviétiques, russes et ukrainiennes. Ils sont pratiquement identiques, et quand on parle ici de satellites privés et d'images satellitaires privées, vous savez, depuis là-haut, il est impossible de les distinguer, tout simplement impossibles.

Les miliciens des républiques populaires de Louhansk et Donetsk ont reçu beaucoup d'armes provenant de l'armée ukrainienne, par différents canaux, y compris des armes abandonnées dans les combats. C'est par exemple le cas en ce moment sur le territoire de l'ancien « chaudron » de Debaltsevo, dont la partie ukrainienne a longtemps nié l'existence pour des raisons de politique intérieure bien compréhensibles, parce qu'il est impossible de reconnaître qu'une armée régulière a été défaite par de simples paysans et ouvriers. Toujours est-il que dans ce « chaudron » de Debaltsevo, les miliciens ont saisi des dizaines, sinon des centaines d'armes lourdes de différents types, qui seront réparées et remises en service.

S'agissant de l'emploi d'armes à sous-munitions, je ne vais même pas m'attarder sur le sujet, car il n'y a pas grand-chose à dire. Il existe en effet des rapports de Human Rights Watch et une grande quantité de données bien documentées sur la question. Il manque l'essentiel : le courage ou, comme nous le disons si souvent ici, la volonté politique de reconnaître ses erreurs, de dépasser son propre point de vue pour, peut-être, engager un dialogue politique avec une partie de son propre pays, avec ceux qui y vivent et qui ont tous été qualifiés de terroristes.

Chers collègues, je peux vous dire que je suis né dans la province de Louhansk de la République soviétique socialiste d'Ukraine, où j'ai vécu jusqu'à l'âge de 18 ans. Nous vivions alors dans un grand pays uni. Je suis loin d'être indifférent à ce qui se passe en ce moment dans la région du Donbass, et plus particulièrement à Louhansk.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Ukraine.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser de prendre une nouvelle fois la parole, mais il me paraît nécessaire de réagir à ce que vient de dire le représentant de la Fédération de Russie. Je suis au regret de constater que mon appel à cesser les insinuations n'a pas été entendu. J'ai déjà réagi à beaucoup de ces insinuations. Certaines d'entre elles étaient nouvelles. Elles ont été distribuées dans cette salle et concernaient la légitimité des autorités ukrainiennes, avec, en même temps, une reconnaissance du dialogue de haut niveau entre dirigeants russes et ukrainiens et une remise en question par le représentant de la Fédération de Russie de la légitimité du Gouvernement ukrainien après des élections présidentielles et parlementaires tout à fait démocratiques, effectives et équitables qui se sont déroulées en Ukraine l'année dernière.

Il serait donc primordial que la Fédération de Russie ne fournisse à l'Ukraine que le gaz dont son représentant a parlé, mais pas le reste, à savoir les activistes, les munitions et les armes. Cela contribuerait largement à faciliter l'exécution de l'ensemble des mesures relatives à la mise en œuvre des accords de Minsk.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Ukraine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Vous avez tout à fait raison. Le gaz n'est pas la seule denrée que nous fournissons là-bas. Nous fournissons aussi de l'aide humanitaire. Nous avons acheminé plusieurs centaines de milliers de tonnes d'aide pour permettre à la population, notamment aux enfants, aux personnes âgées et aux femmes, de disposer de suffisamment de chauffage et de nourriture, puisque la partie ukrainienne ne leur fournit rien et que les livraisons n'arrivent jamais à destination, probablement parce qu'elles sont tout simplement interceptées par les forces de sécurité.

S'agissant de l'assistance fournie à l'Ukraine elle-même, vous avez eu raison de mentionner le gaz. Si nous avions voulu du mal à l'Ukraine, nous n'aurions pas appliqué une réduction de 100 dollars à l'automne dernier et nous n'aurions fourni ni charbon ni électricité ni bien d'autres choses encore. Ceux qui pensent que la Fédération de Russie agit en appliquant la stratégie du pire se trompent lourdement. Nous ne pouvons que souhaiter paix et prospérité à notre voisin et frère l'Ukraine et, depuis le tout début de la crise, nous faisons le maximum pour préserver les mécanismes constitutionnels, ce dont j'ai souvent parlé, et nous nous efforçons d'établir le dialogue avec ceux qui vivent sur une partie du territoire de l'Ukraine.

N'oublions pas qu'il s'est écoulé un certain temps depuis les élections légitimes. Personne ne conteste le fait que nous avons assisté à un coup d'État anticonstitutionnel contre l'État ukrainien. Ce serait pure naïveté, car il est difficile de qualifier les événements de Kiev de février dernier de processus démocratique garantissant la tenue d'élections et de référendums ainsi que la mise en place d'autres mécanismes conformes aux normes internationales en matière de démocratie. Lors de la dernière phase en particulier, le tableau n'était pas reluisant. Des affrontements sanglants et terribles ont eu lieu, après quoi sont arrivés au pouvoir des personnes qui ont commencé à prendre des mesures qui ont contraint deux parties de l'Ukraine à reconsidérer leur relation avec l'Ukraine, car elles ne voulaient tout simplement pas vivre avec le pouvoir qui s'était installé à Kiev. Elles ont décidé de faire leur propre chemin. Ce qui s'est passé après cela est autre chose. Les événements qui ont suivi sont en effet le résultat des erreurs et des mesures inconséquentes prises dès le début. C'est tout.

Nous nous retrouvons à présent aux prises avec une crise internationale particulièrement complexe qui fait intervenir beaucoup de mécanismes, beaucoup d'acteurs tels que le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Format Normandie, lequel a débouché sur les accords de Minsk que le représentant de l'Ukraine a évoqués. Tous essaient de trouver le chemin de la paix et, surtout, de faire en sorte que cela se traduise non seulement en paroles, mais aussi en actes. Il me paraît inutile de poursuivre cette discussion sur le ton des reproches et des accusations, et je pense que nous nous devons d'y mettre un point final, d'autant plus, et c'est là sans doute le plus important, que la Conférence du désarmement ne doit pas se substituer au Conseil de sécurité qui, il faut le rappeler, s'occupe précisément des questions de guerre et de paix et de la résolution des conflits internationaux les plus complexes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne la parole à l'Ambassadeur de l'Ukraine.

M. Klymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser de prendre une nouvelle fois la parole, mais je m'efforcerai d'être le plus bref possible. Je voudrais éclaircir un point, pour ne pas laisser s'installer une image erronée après ce que vient de dire le représentant de la Fédération de Russie.

Tout d'abord, ce qui s'est produit en Ukraine en février dernier s'appelle la révolution de la dignité. Le peuple ukrainien et toute la communauté internationale ont récemment célébré le premier anniversaire de cette révolution.

En second lieu, s'agissant de la soi-disant assistance humanitaire et des convois humanitaires qui sont envoyés en Ukraine, ils le sont malheureusement au mépris des normes et principes internationaux existants. La Fédération de Russie est la seule à connaître le contenu des convois humanitaires, car ni le Comité international de la Croix-Rouge ni le Gouvernement ukrainien ni aucun représentant ukrainien n'ont accès aux colonnes de plusieurs kilomètres de long que forment ces convois pour pouvoir en contrôler le contenu. Nous exhortons par conséquent la Fédération de Russie à coopérer étroitement avec la communauté internationale ou avec la Croix-Rouge et avec le Gouvernement ukrainien pour apporter une aide humanitaire aux habitants du sud-est de mon pays.

S'agissant du gaz et de la réduction tarifaire accordée à l'Ukraine, paradoxalement, même avec cette baisse, le prix dont l'Ukraine doit s'acquitter pour recevoir du gaz russe est malheureusement le plus élevé d'Europe.

En résumé, je voudrais souligner que l'Ukraine est attachée à la paix et à la recherche des solutions et des moyens appropriés pour garantir la paix et la stabilité dans le sud-est de mon pays. Nous ne sommes pas seulement prêts à parler ; nous prenons aussi des mesures pratiques et concrètes pour parvenir à stabiliser mon pays, y compris à travers la décentralisation du pouvoir et bien d'autres efforts qui contribueront à améliorer la situation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de l'Ukraine de sa déclaration. Je saurais gré aux représentants de l'Ukraine et de la Fédération de Russie de bien vouloir prendre en considération le temps imparti et le droit de réponse et, si possible, de poursuivre la discussion dans un cadre informel. J'espère que les deux représentants jugeront mon appel recevable. Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je ne commenterai qu'un aspect : celui de l'aide humanitaire russe. Premièrement, nous signalons systématiquement à la partie ukrainienne tout acheminement de convoi humanitaire. Deuxièmement, des gardes frontière et des douaniers ukrainiens sont postés aux points de passage, et ils ont la possibilité et le droit d'inspecter les chargements, ce qu'ils ne font pas toujours, loin de là, préférant parfois tout simplement se détourner ostensiblement. Qu'ils inspectent s'ils le souhaitent, mais de toute évidence, ils ne le souhaitent pas. Pourquoi dis-je tout cela ? Et bien parce que nous pouvons passer des heures à discuter avec le représentant de l'Ukraine sur chaque aspect de la question, et il apparaît clairement que la situation est quelque peu différente. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président, il est temps de conclure cette discussion, qui ne nous mène nulle part, d'autant que nos discussions avec M. Klymenko ne contribueront en rien à résoudre la situation dans la région du Donbass, où en ce moment même, tout est en train de se décider sur le terrain avec le retrait des armes lourdes aux distances spécifiées dans les accords de Minsk.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration.

Chers collègues, permettez-moi de conclure nos travaux d'aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le lundi 9 mars, à 15 h 30, et nous écouterons une allocution qui sera prononcée par le Ministre des affaires étrangères de la Finlande. Après le segment de haut niveau, lundi après-midi, nous reprendrons le cours normal de notre séance plénière, qui sera consacrée à un débat sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La séance est levée à 11 h 30.